

**ENTIERCEMENT D' ACTIONS
(Résolutions des administrateurs)
(Convention entre actionnaires)**

● (Dénomination sociale)
RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
EN DATE DU ●

ENTIERCEMENT D' ACTIONS

ATTENDU QUE les actionnaires de la Société sont parties à une convention unanime des actionnaires intervenue le ● (Date), ci-après dénommée la «Convention»;

ATTENDU QUE la Convention prévoit l'obligation, pour chacun des actionnaires, de remettre les actions qu'il détient dans le capital social de la Société à un dépositaire-mandataire chargé de veiller au bon fonctionnement des mécanismes d'achat-vente des actions consignés dans la Convention;

ATTENDU QUE la Société doit intervenir dans ce processus afin de reconnaître l'intervention du dépositaire-mandataire dans le processus de transfert des actions émises de son capital social, en conformité avec les termes de la Convention;

IL EST RÉSOLU:

© edilex inc. www.edilex.com